



# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الداخلية والجماعات المحلية والتهيئة العمرانية

Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire

## RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE NATIONALE SUR LA STRATEGIE DE PREVENTION ET DE GESTION DES RISQUES MAJEURS

« Vers une approche participative et inclusive »

Les 27 et 28 mars 2021 au Centre International des Conférences ABDELATIF RAHAL « CIC »

### ATELIER N° 01 : PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

#### Court terme

- Révision de la loi 04-20 en :

- Précisant des objectifs stratégiques à atteindre en termes de réduction des effets induits par les risques majeurs. Ces objectifs doivent être chiffrés et mesurables et obéir au système MRV.
  - Fixant les responsabilités des différents secteurs, les délais et le planning de mise en œuvre, les sources de financement, les mécanismes de participation de la société civile et du secteur privé
  - Conformité avec le cadre de Sendai et la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques et la lutte contre la désertification et la sécheresse ;
  - Intégrant de nouveaux risques tels que l'ensablement, la canicule, les intempéries, le risque informatique et le risque astronomique
  - Renforçant le système de contrôle.
- Procéder dans l'immédiat de concert avec les secteurs concernés à l'élaboration des Plans Généraux de Prévention des Risques les plus récurrents, à savoir :
- Les séismes,
  - Les inondations,
  - Les feux de forêts,
  - Les pandémies,
  - Les risques industriels et énergétiques.
- Elaboration de la Stratégie Nationale de Prévention et de Gestion des Risques.

- Elaborer les textes d'application de la loi 04-20;
- Réaliser le Diagnostic des spécificités territoriales ;
- Renforcer la coordination intersectorielle pour la mise en œuvre des ODD en rendant disponibles l'ensemble des informations qui permettraient de calculer les indicateurs de suivi des cibles liés relatives aux ODD concernant les risques majeurs notamment les ODD 11, 13,15 ;
- Renforcer la formation des secouristes par la protection civile sur le moyen terme
- Dans le cadre de la révision de la loi 04-20, extraire la « désertification » comme un risque majeur au sens propre du terme ;
- Etablir un glossaire des définitions des risques majeurs en langue française et arabe à l'attention du grand public;
- Définir les responsabilités et les obligations des acteurs de la prévention des risques majeurs dans le cadre de la loi 04-20 ;
- Mise en œuvre stricte de schéma national d'aménagement du territoire (SNAT 2030) et de l'ensemble des instruments qui le déclinent sur le plan territorial et sectoriel ayant pour objet l'occupation équilibrée du territoire, surtout dans les espaces intérieurs, hauts plateaux et sud.
- Encourager et accompagner la délocalisation des activités vers les hauts-plateaux et sud.
- Elaborer un fichier local des secouristes bénévoles et des donneurs de sang ;
- Décentraliser la gestion des risques majeurs au niveau local

## **La culture du Risque et l'Education Citoyenne**

### ▪ **Grand Public**

Mettre au niveau de chaque commune une cellule d'information et de prévention

- Au niveau de l'Ecole : Ajouter le thème Risques Majeurs au programme : Eau, Déchets, Incendies, Séismes.

### **Risque dû à de grands regroupements humains**

- identifier et classer tous les établissements recevant de grands **regroupements humains** (stades, mosquées, universités,...etc.)

- Tirer des enseignements des 20 dernières années qui ont fortement éprouvé le système national de lutte contre les effets des aléas naturels et industriels

- Constituer des bases de données valides tant que les acteurs sont encore là
- Faire le point sur ce qui a fonctionné et comment le consolider
- Faire le point sur ce qui n'a pas fonctionné et en situer les causes et leurs origines
  - D'ordre juridique
  - Si elles ont comme origine le manque de moyens
  - Laxisme dans la chaîne des responsabilités

- Amender la loi 20-04 et y faire apparaître la notion d'infrastructures critiques et une définition précise, pour se conformer à la terminologie en usage à l'échelle internationale

- Recenser tous les travaux faits par les secteurs et en rapport avec la prévention des risques majeurs – vérifier leurs cohérences et leur applicabilité, les mettre en application

- Augmenter les capacités hospitalières de soins d'urgence et prévoir des modèles de renforcement.

-Renforcer les missions et les moyens humains et matériels de l'organe national de gestion des risques majeur en l'occurrence la délégation nationale aux risques majeurs,

- Identifier les véritables compétences nationales possédant une réelle expertise dans le domaine de la gestion des risques et la sécurité civile et les introduire dans une base de données avec leurs spécialités fines exprimées par leurs CV ;

-Valoriser et booster le volet formation dans le domaine de gestion des risques et la sécurité civile ;

### **Moyen terme**

- Cartographie des sites de rejets et /ou d'enfouissement ;
- Développer des indicateurs spécifiques à l'Algérie en fonction des particularités locales et de la disponibilité de l'information ;
- Organiser des ateliers régionaux par risque majeur en collaboration avec le secteur concerné qui aboutiront à la rédaction de la stratégie nationale de prévention et de gestion des risques majeurs en adéquation avec les lois nationales et nos engagements internationaux ;
- Encourager les programmes de reboisements pour fixer les sols avec l'accompagnement technique du secteur des forêts ;
- Mettre en application la réglementation interdisant les constructions dans les oueds et zones dangereuses ;
- Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de gestion des risques d'inondation 'SNPGRI 2030 ' et son plan d'action intersectoriel composé de 150 actions d'ordre organisationnel, juridique et technologique ;
- Créer une base de données nationale sur les risques majeurs et organiser la mise en commun des données ;
- Adapter le cadre réglementaire pour l'entretien des oueds et prévoir un budget annuel afin d'effectuer les travaux de nettoyage des oueds ;
- Mettre en place un groupe de travail interministériel pour initier et mettre en œuvre la procédure PPRI ;
- Elaborer une cartographie des risques par commune
- Elaborer les **Plans Généraux de Prévention (PGP)** pour chacun des dix (10) risques avec :
  - Le système national de veille
  - Le système national d'alerte

### **Le Risque Industriel et Technologique**

- Imposer l'étude de danger (ED) à toutes les installations industrielles et technologiques.
- Imposer la prise en compte des risques technologiques dans les documents d'urbanisme (POS, PDAU, etc.....)

### **Le Risque Marées Noires et Pollutions Marines**

- Contrôle minutieux des navires étrangers avant leur admission aux ports Algériens.
- Interdiction d'entrée dans les ports nationaux des pétroliers à simple coque.
- Interdiction de mouillage dans les ports de Skikda et Jijel par mauvaises conditions météorologiques.
- Surveillance des rejets illicites poursuites des contrevenants.

### **Feux de forêts**

- Acquisition dans une première étape des moyens aériens (Drones) pour la prévention, l'alerte précoce et la dissuasion des feux de forêts d'origine criminelle,

- Amendement du décret exécutif n° 07-301 modifiant et complétant le décret n°80-184 du 19 juillet 1980 portant mise en place des organes de coordination des actions de protection des forêts,
- Réalisation de la carte de sensibilité aux incendies, indiquant les zones à haut risque, ce qui permettra une meilleure mobilisation des moyens d'intervention,
- Lancement des études d'aménagement forestier et élaboration de la cartographie et la numérisation du patrimoine forestier pour la prévention des feux de forêts,
- Prolongation de la campagne des feux de forêts jusqu'au 31 Décembre, pour maintenir en poste certains saisonniers dans la lutte contre les feux de forêts,
- Organisation d'exercices de simulation numérique sur le simulateur de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), au profit des agents de la DGPC et la DGF,
- Organisation d'exercices de simulation grandeur réelle entre la DGPC et la DGF et autres partenaires tel que prévu par le décret 19-59, en dehors de la saison des feux de forêts,
- La mise en place d'un Système d'Information Géographique National du patrimoine forestier en associant les différents partenaires (MICLAT, MADR, INCT, ASAL,...),
- Réalisation des cartes forestières à l'échelle 1/50000 et 1/25000 pour faciliter et cibler les opérations d'intervention et réduire ainsi le temps d'intervention,
- Développement d'une plateforme numérique dédiée aux feux de forêts pour uniformiser et homogénéiser le langage des différents intervenants,
- Mise en œuvre des conventions de coopération et d'entraide entre l'Algérie et les autres pays, notamment la Tunisie (convention de 1986), pour la lutte contre les feux de forêts,
- Protection des superficies incendiées et Interdire leur utilisation à des fins agricoles pour dissuader les auteurs d'incendies d'origine criminelle,
- Ouverture et numérotation des pistes forestières pour localiser et faciliter l'accès aux moyens d'intervention,
- Création de nouveaux points d'eau en milieu forestier et leur localisation géo- référencée,
- Localisation géo-référencée des pistes et des points d'eau existants en milieu forestier.
- Intensification des enquêtes sur les origines humaines volontaires ou involontaires des feux de forêts aux fins de dissuasion,
- Orientation de la communication en période des feux de forêts vers la coercition et non vers l'indemnisation des sinistrés.
- fixer les critères de classifications infrastructures majeures et leur mode choix et recensement
- Etablir des situations de référence pour régions et zones a risques pour pouvoir utiliser d'imagerie à distance ( imagerie optique, RVB et SAR) ; L'interférométrie Radar SAR permet de noter automatiquement tout changement sur le terrain ( avancée du sable , construction sauvage, glissement de terrain
- création d'un centre de simulation des risques majeur pour la prévision, la prédiction et l'évaluation d'impact et/ou évolution ;
- Envisager un réseautage national avec des coordinations régionales et locales pour alimenter la base de données nationale sur les espaces vulnérables. La base de données SIG pourra être domiciliée au niveau de la délégation nationale aux risques majeurs.
- S'orienter vers les approches numériques de modélisation des vulnérabilités territoriales en privilégiant les démarches s'appuyant sur la recherche et le renforcement de la résilience

### **Le long terme**

- Développer les modèles de simulation des différents risques pour pouvoir prédire, anticiper leur occurrence et évaluer le potentiel d'impact,

- Qualifier les infrastructures stratégiques, évaluer leur vulnérabilité et programmes de renforcement, de réparation ou de réhabilitation.

## Atelier N°02 : Prévision des risques majeurs

1) **Mise en place du système de veille** pour l'ensemble des risques majeurs (Collecte des données, études...), à l'échelle nationale, régionale et locale pour des systèmes d'alerte rapides et précoces.

Pour les différents risques :

2) **Pour les risques météorologiques et climatiques**

- Finaliser dans l'immédiat l'informatisation et la mise en œuvre du système numérique de surveillance météorologique ;
- Elaboration d'un cadre juridique et mise en œuvre de ce système ;
- Organiser des rencontres multisectorielles pour la prise en compte de ce système de surveillance.
- Fournir une base juridique nécessaire au système de prévision et d'alerte des crues ;
- Assurer la prise en compte des retours d'expérience pour l'amélioration des systèmes de prévision et d'alerte des crues.

### A. Pour les risques sismiques

#### Court terme

- Renforcer en urgence le système d'alerte sismique du CRAAG (Passant de 80 à 300 stations) pour une meilleure couverture du territoire national ;
- Densifier le réseau national d'accélérographe du CGS, par l'acquisition de 200 nouveaux appareils pour couvrir l'ensemble de la partie sismique du nord du pays, et afin de permettre l'amélioration et l'actualisation de la carte de classification sismique des wilayas d'Algérie (Zonage Sismique) des Règles parasismiques Algériennes RPA99/Version 2003.
- Instrumentation sismique permanente des ouvrages de très grandes importances pour suivre leurs états (état de santé) après un événement sismique.
- Terminer l'étude de l'aléa sismique et de microzonage de la partie qui reste du nord du pays.
- Poursuite de l'étude de vulnérabilité des bâtiments stratégiques des grandes villes (centres de décisions, hôpitaux, banques, centrales électriques, unités d'interventions.....).
- Evaluation du risque sismique des tissus urbain des grandes villes avec des scénarios sismiques pour servir comme outils de décisions pour les autorités nationales et locales (gouvernement, wali,....).
- Dans le cadre de la réduction du risque sismique, il est fortement recommandé de développer la recherche expérimentale en utilisant les équipements scientifiques (Table vibrante et mur de réaction) du laboratoire de génie sismique du CGS.
- Procéder à la connexion de l'alerte sismique à l'ensemble des Wilayas et Communes ;
- Connexions des stations au satellite AlcomSat;
- Généralisation de l'application smartphone pour informer le grand public.

#### Moyen terme (Alerte précoce)

- Mise en place de réseau de surveillance et d'alerte précoce autour des grands centres urbains (Capitale, grandes villes...);
- Connexions des infrastructures stratégiques (Barrages, centrales...);

- Mise en place de réseaux de surveillance géophysiques (Prédiction)
- Mise en place de réseaux d'alerte au Tsunami le long des côtes algériennes par la connexion des Marégraphes
- Elaboration du cadre réglementaire de l'alerte rapide et précoce

- **Vulnérabilité du vieux bâti**

- Développer rapidement des études d'auscultation parasismiques du bâti (installations stratégiques, ouvrages d'art, vieux bâti) à intégrer dans l'alerte précoce ;
- Financer le contrôle précoce du bâti (Court/moyen terme)
- Renforcer le potentiel scientifique.

**B. Pour les risques inondations et glissements de terrain**

- Développement de modèles de simulation hydraulique permettant de prédire l'impact de la prévision météorologique sur la survenance d'inondation ;
- Localisation géo-référencé des 860 points noirs identifiés comme étant inondables ;
- Développement de l'alerte précoce des inondations et crues.
- Mise en place des systèmes d'alerte rapide dans les régions à glissement de terrain (Constantine, Tizi-Ouzou, Bejaia... ) ;
- Développer la collaboration intersectorielle pour la surveillance de ces zones.

**C. Pour les risques environnementaux (Feux de forêt, désertification, ensablement pollution et agriculture)**

- Développement de modèles de prévision et d'alerte précoce et des feux de forêt ;
- Vulgarisation des technologies avancées (Drone et imagerie) ;
- Mettre en place la coordination alerte météo et pluies ;
- Développer par le financement des nouvelles technologies d'alerte.
- Encadrer et enrichir les différents systèmes d'alerte traditionnelle qui ont déjà prouvé leur efficacité lors des différents phénomènes naturels passés.
- Mise en place d'un système d'alerte des feux de forêt existant, pour lui permettre de fournir plus d'informations.

**D. Recommandations d'ordre général**

- Organisation annuel d'ateliers sur la mise en place des systèmes d'alerte rapide et précoce.
- Organisation d'exercice de simulation d'alerte précoce ;
- Mettre en place un comité de suivi et de mise en œuvre de ce systèmes d'alerte précoce avec élaboration d'un rapport annuel.
- Organiser des campagnes citoyennes pour le nettoyage des forêts et palmeraies.
- Associer les représentants de la société civile aux alertes des risques majeurs
- Organiser des ateliers de formation des médias sur les procédures d'alerte précoce ;
- Développer les systèmes d'alerte au niveau national, Wilayas et des communes

## ATELIER n° 03 : gestion des catastrophes

1. Renforcer les capacités d'intervention au niveau local pour tous les modules, visant à accroître la capacité de résilience et de lutte en cas de catastrophe ;
2. Mettre à jour les plans d'intervention pour assurer une bonne préparation à l'intervention.
3. Former tous les participants à la conduite des plans ORSEC et les gestionnaires de crise ;
4. Organiser périodiquement des exercices de terrain et des exercices de simulation, au niveau local, avec la participation de tous les acteurs dans le domaine de la gestion des catastrophes pour déterminer l'état de préparation des modules et la coordination opérationnelle entre eux ;
5. La nécessité de tirer des leçons des catastrophes tout en valorisant les bonnes pratiques et en corrigeant les lacunes ;
6. Adopter le système d'information géographique dans la gestion des catastrophes, tout en assurant l'accès à l'information géo-spatiale ainsi qu'aux services connexes, afin de faciliter la prise de décision à tous les niveaux ;
7. Intensifier la formation des citoyens dans le domaine des premiers soins et les pratiques à suivre en cas de catastrophe;
8. Préparation de textes réglementaires sur :
  - Les tâches des différents modules et la coordination entre eux,
  - Fonctionnement et organisation du Comité ministériel « CIGEC » sur la gestion des catastrophes
9. Faire participer le secteur de la recherche scientifique à l'amélioration de l'intervention en cas de catastrophe ;
10. Intégration des citoyens à travers la société civile et les associations locales, ainsi que les parties prenantes dans la gestion des catastrophes ;
11. Renforcer les mécanismes de lutte contre les feux de forêts, en particulier les moyens aériens ;
12. Insister sur le principe de la décentralisation de la prise de décisions en matière de gestion des catastrophes.

## **ATELIER 04 : RELEVEMENT ET RETOUR EN MIEUX A LA SITUATION NORMALE**

1. Renforcer les moyens de la Délégation Nationale aux Risques Majeurs (DNRM) en moyens humains et matériels pour une meilleure exécution de ses missions ;
2. Finalisation dans les meilleurs délais de la procédure de révision de son décret de création entamée depuis le mois de mai 2020 ;
3. Evaluation de la vulnérabilité des barrages à la lumière des derniers événements sismiques survenus dans certaines wilayas ;
4. Développement d'un programme de traitement du vieux bâti, des constructions érigées dans des zones non constructibles et des cas d'empiètement sur les servitudes d'installation énergétiques et industrielles ;
5. Lancement du programme National de Recherche (PNR) relatif aux risques majeurs ;
6. Relance du projet de création d'un Centre de Recherche sur les risques majeurs en tant qu'Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) à vocation intersectorielle (MICLAT, MRE, MADR, MTP, MHUV) ;
7. Développer la recherche en sciences médicales et faire participer les institutions de recherche à la prise en charge des risques de la pandémie Covid 19 ;
8. Introduire dans le corpus réglementaire d'instruments d'urbanisme à l'instar du POS et PDAU, le plan directeur de résilience urbaine qui définit la politique de prévention
9. Révision du dispositif d'assurance CATNAT pour le rendre plus attractif à la souscription et moins contraignant à l'indemnisation à l'effet de soulager l'effort financier consenti par l'Etat ;
10. Réactivation du réseau des risques majeurs créé auprès de la DGRSDT ;
11. Préparer les scénarios post catastrophes à l'échelle multisectorielle ;
12. Optimisation des ressources en définissant et en répartissant les rôles et les responsabilités entre les différentes parties prenantes ;
13. Mettre en place un plan de résilience pour augmenter les capacités des institutions et des populations à réduire l'impact des catastrophes sur les vies humaines et les biens et également la capacité de l'Etat à se rétablir rapidement tout en continuant à assurer les fonctions vitales de commandement et de coordination ;
14. Réquisition des entreprises et bureaux d'études pour la prise en charge des habitations et équipements publics endommagés pour assurer une intervention rapide en respectant les règles techniques qui régissent les travaux de renforcement et de réhabilitation ;
15. Impliquer les opérateurs économiques tels que SONATRACH, SONELGAZ, etc..... pour mettre en place un plan de résilience vis-à-vis des aléas technologiques ;
16. Inculquer la culture du risque au citoyen et aux élèves des différents cycles de l'éducation nationale ;
17. Engager une réflexion pour la prise en charge et la gestion du risque à un niveau local ;
18. Engager une réflexion sur les mécanismes de mise en œuvre de la prime d'assurance CATNAT par la mise en place d'une subvention de l'Etat



